DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Arrondissement de Saint Lô
Canton de Saint Lô
COMMUNE DE STE SUZANNE SUR VIRE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Février 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents **:** MM. Antoine **AUBRY**, Jean-Claude **HERARD**, David **BESNARD**, Sébastien **GIARD**, Emmanuel **PORÉE**, Frédéric **ANDRÉ**, Mmes Sandrine **FÉVRIER**, Annabelle **LAVIGNE** et Joëlle **LEBOUCHER**, MM. John **PHILIPOT** et Jean-Marie **VIVIER.**

Absents Excusés : M. Éric **DAGUET** et Sébastien **LÉVEILLÉ**
Absent :
Secrétaire de séance : John **PHILIPOT**

Date de convocation :	15 février 2016	**Nombre de conseillers en exercice**	**:**	13
Affichage :	29 février 2016	**Présents**	**:**	11

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé avec la convocation et demande s'il y a des observations.

Le conseil municipal valide le dernier compte rendu de conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015 :

Vu la délibération n° 024/2015 du 17 décembre 2015 supprimant le CCAS, le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jean-Claude HÉRARD, arrête et approuve le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Antoine AUBRY, Maire, aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent (après affectation de résultat)	661, 83 €
- Dépenses de l'Exercice	158, 50 €
- Recettes de l'Exercice	0, 00 €

d'où il ressort :

- un déficit de fonctionnement de l'exercice de	158, 50 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de	503, 33 €

COMPTE de GESTION CCAS 2015 :

Vu la délibération n° 024/2015 du 17 décembre 2015 supprimant le CCAS, le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du Budget CCAS de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DÉCLARE que le Compte de Gestion CCAS dressé par M. Yves GUEGUEN, receveur municipal du 01/01/2015 au 31/01/2016, pour l'exercice 2014, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de Gestion CCAS 2015 dressé par le receveur municipal ci-dessus.

AFFECTATION DE RÉSULTAT CCAS 2016 :

Vu la délibération n° 024/2015 du 17 décembre 2015 supprimant le CCAS, le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 503,33 € au budget 2016 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015 :

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jean-Claude HÉRARD, arrête et approuve le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Antoine AUBRY, Maire, aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Déficit de clôture à la fin de l'exercice précédent (après affectation de résultat)	30 005, 05 €
- Dépenses de l'Exercice	36 768, 11 €
- Recettes de l'Exercice	40 571, 94 €
d'où il ressort :	
- un excédent d'investissement de l'exercice de	3 803, 83 €
- un déficit d'investissement cumulé de	26 201, 22 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent (après affectation de résultat)	11 924, 64 €
- Dépenses de l'Exercice	228 360, 77 €
- Recettes de l'Exercice	274 932, 96 €
d'où il ressort :	
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	46 572, 19 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de	58 496, 83 €

COMPTE de GESTION COMMUNE 2015 :

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015, y compris celles de la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par M. Yves GUEGUEN, receveur municipal du 01/01/2015 au 31/01/2016, pour l'exercice 2014, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de Gestion 2015 dressé par le receveur municipal ci-dessus.

AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE 2016 :

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat d'investissement 2015 d'un montant de 26 201, 22 € de la façon suivante : - la totalité du déficit (arrondi à 26 202 €) sera reprise en dépense au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 58 496, 83 €, arrondi à 58 496 € de la façon suivante :

- 26 202 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » pour financement des investissements prévus.
- 32 294 € au compte 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté ».

VOTE DES TAUX d'IMPOSITION

Monsieur le Maire indique que la commission finances a étudié le budget 2016. La commission a demandé une augmentation de 1 %.

Les taux actuel, voté en 2015 sont les suivants :

- Taxe habitation 7,87 %
- Taxe Foncière Bâti 11,71 %
- Taxe Foncière Non Bâti 28,04 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents moins une, décide d'augmenter de 1 % les taux d'imposition à partir de 2016.

BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, a voté le budget primitif 2016 qui s'équilibre à 75 156 € en section d'investissement et à 281 078 € en section fonctionnement et se décompose de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses :

Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	26 202 €
Chapitre 16	Remboursement d'Emprunt	37 454 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	5 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en Cours	6 500 €

- Recettes :

Chapitre 021	Virement à la section d'investissement	35 714 €
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves	32 091 €
Chapitre 13	Subventions d'investissements	6 500 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes	851 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses :

Chapitre 011	Charge à Caractère Général	38 242 €
Chapitre 012	Charges de Personnel	63 263 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	35 714 €
Chapitre 022	Dépenses Imprévues de fonctionnement	12 356 €
Chapitre 65	Autres Charges de Gestion Courante	121 936 €
Chapitre 66	Charges Financières	9 567 €

- Recettes :

Chapitre 002	Excédent Antérieur de Fonctionnement reporté	32 294 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	100 €
Chapitre 70	Produits des Services	17 416 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	120 605 €
Chapitre 74	Dotations et Participations	91 073 €
Chapitre 75	Autres Produits de Gestion Courante	17 212 €
Chapitre 77	Autres Produits exceptionnels de Gestion Courante	2 376 €

DEMANDE DE SUBVENTION – EPICERIE DE CAMPAGNE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné un accord de principe pour donner 50 € de subvention à l'Epicerie de campagne dans le cadre de son dossier d'aide auprès de l'Europe. L'épicerie de Campagne continue à desservir la commune et il serait normal de valider officiellement le principe pris fin 2015.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 50 € à l'Epicerie de Campagne, tenu par M. BOURRÉ-FOURNIER dans le cadre de son dossier de demande de subvention auprès de l'Europe.

DEMANDE DE SUBVENTION à L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire rappelle que la commune est passée au zéro phyto par délibération n°014/2015 du 21 mai 2015 afin de protéger les ressources en eau et ne plus traiter chimiquement. La commune a besoin de nouveaux équipement et matériels pour y parvenir. Il serait souhaitable de solliciter l'agence de l'Eau Seine-Normandie afin d'obtenir une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présent :

- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour acheter de l'équipement et matériels pour parvenir au meilleur entretien et à la protection des ressources en eau et ne plus traiter chimiquement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participés aux dernières manifestations dont le record du monde de la plus longue chaîne de bisous. Deux vidéos de France 3 et Ouest-France.fr ont été visionnées.

Suite à une demande de M. GIOT, le vieil abribus lui sera donné.

La salle du conseil a été repeinte et sera terminée par une peinture gris claire en partie inférieur et la cimaise en gris plus foncé.

John PHILIPOT parle de la Bourse aux Plantes le 19 et 20 mars 2016.

David BESNARD donne des informations sur la fibre optique.

La Séance a été levée à 22 heures 33

Le Maire, Antoine AUBRY

Mairie de STE-SUZANNE-SUR-VIRE (Manche)